

Nouvelle augmentation du SMIC... TOM

Dans l'édition de Ouest-France, du 16 janvier 2009, on apprend une nouvelle hausse des tarifs des ordures ménagères de 4 %. C'est plus que l'inflation et c'est nettement supérieur à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages (qui a plutôt tendance à stagner ou à baisser...). Nous avons déjà abordé ce problème dans de précédentes éditions (n°9 et 10) et malheureusement, le sujet reste pleinement d'actualité.

Le bilan des augmentations tarifaires du SMICTOM, l'organisme chargé de gérer la collecte des ordures ménagères, est accablant : alors que sur les 5 dernières années, l'inflation se situe aux alentours de 8 %, les tarifs ont augmenté de 22 %, soit quasiment le triple... Exemples : si vous disposez d'un bac pour 3 personnes, le tarif est passé entre 2005 et 2009 de 180 Euros à 220.60 Euros soit une augmentation de plus de 40 Euros. Avec un bac pour 4 personnes, le tarif évolue de 230 Euros en 2005 à 281.80 Euros en 2009.

Si l'inflation avait été retenue comme base tarifaire, vous seriez redevable en 2009 de 194.40 Euros pour un bac 3 personnes et de 248.40 Euros pour un bac 4 personnes. Mais les promesses de juguler les tarifs n'ont pas été tenues...

De plus, beaucoup de familles étant affectées par les conséquences de la crise économique et financière, une stabilité des tarifs en 2009 aurait été appréciée de tous.

Au vu de ces augmentations permanentes, on est en droit de se demander comment elles s'expliquent... Les progrès du tri, l'utilisation de composteurs, la rationalisation des circuits de collecte, tout ça devrait se répercuter favorablement sur les tarifs !

Nous demandons la diffusion publique d'un bilan complet et précis sur la gestion du SMICTOM, afin que tous les citoyens puissent évaluer la situation, comprendre où va l'argent de leurs déchets et savoir quelles sont les perspectives pour les années à venir. Et espérons que la nouvelle équipe opéra rapidement pour une politique de transparence et de modération des tarifs...

Le cours de la poubelle est en hausse, la bourse respire !



Editorial

On ne parle que de la crise. Partout, tout le temps, à tout bout de champ... Et nous n'y échapperons pas complètement, car on ne peut pas rester muet devant ce désastre, avec son cortège de pertes d'emploi, de fins de mois difficiles, de précarité et de détresse.

Comment en sommes-nous arrivés là ? Quels sont les mécanismes qui ont conduit à cette situation ? Quelles sont les chaînes de responsabilité (et de lâcheté) qui ont permis à la spéculation financière de prendre le pas sur la véritable activité économique et l'étouffer dans sa chute ? Tôt ou tard, il faudra bien s'interroger sur ces questions.

Dans le même temps, faisons preuve de solidarité autour de nous avec ceux qui sont frappés par la tourmente. Solidarité matérielle, mais aussi solidarité morale, car les fins de mois difficiles sont encore plus pénibles à supporter lorsqu'elles s'accompagnent d'un sentiment d'exclusion dans le regard de ses voisins.

Et puis, dans ce contexte morose, n'oublions pas les quelques raisons positives d'espérer: le regain d'intérêt des citoyens pour les initiatives novatrices, l'élection d'un président humaniste aux Etats-Unis, le rôle croissant que prennent les questions d'environnement dans les décisions politiques, la quantité considérable d'énergie disponible chez de nombreuses personnes qui ont envie de voir les choses changer pour eux et leurs enfants.

Alors, face à cette crise, restons unis et vigilants, car l'action collective est sans doute une des clefs de l'avenir.

Le Tinténac que vous ne verrez jamais

Combien de temps allons-nous encore devoir contempler ce panneau près de l'ancien Super U, alors que le promoteur de ce projet s'est désengagé depuis de nombreux mois?... Le centre commercial des Petites Doves végète en attendant des solutions qui n'arrivent pas...

Quel gâchis !

Délit de mégaphone ?

Le vendredi 24 octobre 2008, la visite à Tinténiac de Xavier Darcos, Ministre de l'Education Nationale, a occasionné des manifestations devant l'Espace Ille-et-Donac. Suite à des dégradations constatées, le Maire de Tinténiac a déposé une plainte mettant nommément en cause un des manifestants.

Lors du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008, des explications ont été données par le Maire sur les circonstances précises de l'incident. Selon les éléments fournis, cette plainte nominative nous semble sans fondement.

En tant qu'association citoyenne, « Tinténiac Pour Tous » estime qu'il s'agit d'un acte injuste, grave et contraire aux libertés fondamentales. Ci-après, la retranscription complète de l'échange qui a eu lieu, afin que vous puissiez vous faire votre propre opinion.



Conseil Municipal de Tinténiac

28 Novembre 2008 - Dernière question diverse

Michel Delaunay (Minorité): Nous voudrions M. le Maire une autre information s'il-vous-plait...

Louis Rochefort (Maire): Pardon ?

Michel Delaunay (Minorité): Nous voudrions une autre information s'il-vous-plait... Concernant le trouble que l'on a constaté le vendredi 24 octobre dernier lors de l'organisation d'une réunion publique à l'Espace Ille-et-Donac, manifestation pendant laquelle le Ministre de l'Education Nationale devait être accueilli...

Nous aimerions savoir quel était l'organisateur de cette réunion, si c'était possible, et quelles étaient les conditions de location... mais aussi, comme le lendemain la presse s'est faite l'écho d'incidents regrettables, survenus pendant cette soirée... donc que les manifestants ont envahi la salle et créé quelques détériorations... donc, nous aimerions savoir si effectivement, vous avez porté plainte et si il y a eu des suites, comme les journaux l'ont affirmé.

Louis Rochefort (Maire): L'organisation... de cette salle c'était... qui avait réservé... eh bien c'était l'UMP d'Ille-et-Vilaine, qui avait réservé la salle. Donc la location était gratuite, comme pour toutes les manifestations politiques.

Il est vrai que le Ministre devait venir et il est venu d'ailleurs à Tinténiac, puisqu'il a fait une réunion avec les jeunes de l'UMP à l'hôtel-restaurant « La Guinguette ». Il voulait se rendre à pied à la salle, comme c'était prévu, pour discuter avec la plupart des gens qui étaient là. Et donc, les manifestants ayant envahi la salle avant qu'il arrive, il a décidé de ne pas s'y rendre... Il y avait un mégaphone, et tout, qui était en place...

Léon Preschoux (Majorité): Deux mégaphones !

Louis Rochefort (Maire): ...deux mégaphones... et il s'est dit, la réunion va pas pouvoir se faire... tout ça c'est dans le brouhaha et on peut pas y aller.

Donc, quant aux manifestants, moi le constat que j'ai eu c'est que la porte était enfoncée, puisque... la porte du haut s'ouvre normalement vers le sas, et là, par la poussée, on l'a fait ouvrir en sens inverse.

Roger Rebours (Minorité): Quels sont les dégâts ?

Louis Rochefort (Maire): Les dégâts ?... Ils ne sont pas très très énormes... Un coup de pot que la porte en verre n'ait pas cassé parce qu'elle aurait très très bien pu casser... soit casser, soit se déboîter, et tomber sur une personne. Y a pas eu ça... Y a eu un artisan qui est intervenu pour la réparer, pour remettre l'encadrement en place... ils ont passé à peu près 3 heures à deux personnes pour le remettre en place... J'ai porté plainte effectivement pour cette dégradation. Voilà une information...

Jean-Yves Huet (Minorité): Indépendamment du fait qu'il n'y ait pas de coût de location, il y a malgré tout une convention de location ?

Louis Rochefort (Maire): Il y avait une convention de location.

Jean-Yves Huet (Minorité): D'accord... qui engage...

Louis Rochefort (Maire): Donc qui engage... et donc eux ils ont une assurance, bien sûr.

Jean-Yves Huet (Minorité): D'accord. La plainte déposée est une plainte... personnelle ou une plainte contre X ?

Louis Rochefort (Maire): C'est une... c'est une... moi j'ai fait une plainte personnelle parce que... contre la personne qui avait un mégaphone, qui m'a semblé être le meneur de cette manifestation.

Roger Rebours (Minorité): Donc c'est une plainte contre quelqu'un ?

Louis Rochefort (Maire): C'est une plainte contre cette personne-là.

Jean-Yves Huet (Minorité): Sans avoir la certitude qu'il y ait un lien entre cette personne et la personne qui ait fait les dégradations ?

Louis Rochefort (Maire): Ben je pense qu'ils devaient être plusieurs personnes... C'est difficile de savoir quelle personne... Je pense qu'il n'était pas tout seul...

Jean-Yves Huet (Minorité): Ce qui suppose d'avoir quand même une certaine assurance pour pouvoir faire une plainte nommément, alors que l'enquête aura exactement lieu de la même façon si elle est contre X...

Léon Preschoux (Majorité): Je ne suis pas persuadé...

Gérard Le Gall (Majorité): De toute façon, quand vous déposez une plainte, l'enquêteur qui vous reçoit a un questionnaire par rapport aux événements qui se sont passés, donc, vous n'avez pas le choix : si c'est X qui est là, vous n'allez pas dire que c'est Y.

Jean-Yves Huet (Minorité): Mais, excusez-moi, ce n'est pas la même chose de dire « X a un mégaphone » que de dire « X a un mégaphone donc il est responsable du bris de porte ». Ce n'est pas la même chose.

Gérard Le Gall (Majorité): De toute façon, cette personne-là est entendue, et il dira...

Jean-Yves Huet (Minorité): Oui, mais je trouve que ça suppose un minimum de prudence et là je trouve qu'il y a une imprudence qui m'inquiète.

Léon Preschoux (Majorité): Leur comportement était beaucoup plus inquiétant parce que moi, je voudrais intervenir quand même... J'ai discuté avec les gens qui étaient là...

Que les gens manifestent leur mécontentement par rapport à des choses qui sont mises en place par le gouvernement, je trouve ça tout à fait normal. Par contre, qu'on empêche après, un débat public, parce que les gens qui étaient venus pour poser des questions c'étaient des gens de tout bord... Ça, c'est pas normal. Je trouve que là, la démocratie est bafouée...

Alors si il y a des choses qui te gênent, moi ça me gêne d'autant plus.

Jean-Yves Huet (Minorité): Il faudrait faire attention dans le discours que tu es en train de tenir à ne pas m'associer à une position que je n'ai pas prise... du tout. D'accord ?

Léon Preschoux (Majorité): Non, mais... nous on n'avait pas l'intention de revenir sur ce sujet là...

Jean-Yves Huet (Minorité): Attention aux amalgames... hein ? Attention aux amalgames.

Léon Preschoux (Majorité): Mais, il y a des comportements quand même qui sont un peu forts.

Jean-Yves Huet (Minorité): Ah, mais tout à fait !

Michel Delaunay (Minorité): On n'a pas dit le contraire...

Jean-Yves Huet (Minorité): Est-ce que j'ai dit le contraire ?

Léon Preschoux (Majorité): Non, non, non. Mais je souhaite vous associer justement au fait que vous n'êtes pas d'accord avec ce comportement-là.

Jean-Yves Huet (Minorité): Ben, il est évident qu'avec tout comportement anti-démocratique, je ne suis pas d'accord, quel qu'il soit.

Léon Preschoux (Majorité): D'accord.

Jean-Yves Huet (Minorité): J'espère que c'est pas une découverte...

Léon Preschoux (Majorité): Non. Moi j'étais un peu choqué...

Jean-Yves Huet (Minorité): On peut l'être... effectivement.

Louis Rochefort (Maire): Bien... Si pas d'autre question...

"SI TU PRENDS MA PLACE, PREND AUSSI MON HANDICAP !"

Ce slogan a fait son chemin dans nos esprits, mais le respect des places de stationnement GIC-GIG, dites « places handicapées », reste parfois secondaire pour certaines personnes valides. Et dans ce cas, il y a toujours une bonne raison pour s'y arrêter; ne seraient-ce que quelques minutes...

Voici quelques arguments entendus sur le vif :

- excuse classique : « Euh, j'en n'ai pas pour longtemps ... »
- avec pièce à conviction : « J'ai un bras dans le plâtre ! »
- handicap volontaire : « Vous voyez bien, je suis enceinte. »
- aléa climatique : « Oui, mais il pleut... »
- à moitié innocent : « Je n'ai que deux roues sur la place... »
- très responsable : « J'ai mes enfants à récupérer »

Alors rappelons que l'accès à ces places est essentiel pour ceux qui en ont vraiment besoin : cela leur permet d'accéder aux services et de participer, comme tout un chacun, aux activités ouvertes à tous...
Question de civisme et de respect.



Médiation familiale et résidence alternée paritaire : deux alternatives au déchirement des familles ?

Un atout majeur mais peu connu en France : la médiation familiale... la famille, les familles ont évolué, et il n'y a plus de modèle unique pour tous. La diversité des comportements, le développement du droit individuel, les brusques progrès des sciences et des techniques, le pouvoir de la presse et des médias ont accompagné le dérèglement des relations intra-familiales.

Si la loi donne en général des garanties sur le droit des individus, ceux-ci ont à accomplir ou à suivre un processus de transformation de leur propre structure familiale que les aspects judiciaires ne prennent pas en compte.

L'expérience montre à tous que les parents apportent dans leur parentalité toute leur émotivité, leur désir, leur bonheur, mais aussi leur souffrance et leurs propres difficultés. Il leur sera très difficile de s'en sortir seul sans une aide appropriée extérieure au couple lui-même. La médiation familiale est ce nouvel outil psychosocial qui y répond.

En cas de désaccord majeur au moment de la rupture du couple, un juge décide par habitude et très souvent (environ 75% des cas) d'un mode de résidence habituelle chez l'un et d'un «droit de visite» pour l'autre, avec pension alimentaire. Or, c'est bien peu d'égalité et de parité au regard des questions qui se posent à tous les parents en situation de conflit. La médiation familiale peut être décisive dans le règlement des conflits parentaux, et favorise la recherche de compréhension de l'un par l'autre.

Pour contacter l'UDAF 35, vous pouvez appeler au 02 23 48 25 55 ou les joindre par mail : udaf35@unaf.fr. Demandez le service de médiation familiale et n'hésitez pas à faire cette démarche pour une plus grande écoute et un apaisement par des solutions concertées.

Autre élément important du débat de la co-parentalité aujourd'hui en France: la mise en place de la résidence alternée paritaire... Un texte vient d'être proposé aux associations familiales pour installer la procédure de garde alternée "par défaut", ce qui serait une véritable révolution dans notre société et pousserait chaque parent et chaque individu dans le couple à considérer l'autre comme son égal en droit et en devoir, pour le meilleur autant que pour le pire: la séparation... En voici quelques extraits:

"La loi du 4 mars 2002 a ouvert la voie de la résidence en alternance pour les enfants de parents divorcés ou séparés. Le législateur, ainsi que la grande majorité des pédopsychiatres et des spécialistes, ont souligné la présence nécessaire des parents au quotidien, afin de préserver l'équilibre de l'enfant, principe qui est d'ailleurs énoncé dans l'article 9 de la Convention internationale des droits de l'enfant. Or, on constate après plusieurs années d'application de la loi, une dérive préjudiciable aux droits de l'enfant. Une véritable prime est trop souvent donnée au parent le plus agressif. En effet, et d'une façon générale, le parent qui s'oppose à cette solution paritaire obtient gain de cause. Le parent demandeur, soucieux de respecter les liens de l'enfant avec l'autre parent, se retrouve dans une situation impossible, seul, coupé de son enfant.(...)"

Le législateur se doit d'être dissuasif à l'égard du parent qui prend le risque de rendre son enfant semi-orphelin, otage d'un conflit dont il est innocent. Cette dissuasion est d'autant plus nécessaire que la prolongation des conflits familiaux a de coûteuses conséquences nuisibles sur le comportement de l'enfant, voire sur l'équilibre des parents, avec des coûts importants en termes de santé publique, délinquance et défaillances scolaires ou professionnelles. Le respect de l'enfant justifie la dédramatisation de ces moments difficiles et il suffit de dire que la résidence en alternance paritaire est préférable dès lors que l'un au moins des deux parents la demande sur la base de critères matériel, géographique et moral. La charge de la preuve est alors inversée et il appartient à celui qui souhaite s'opposer à cette résidence paritaire de justifier sa position(...)"

Selon un sondage récent, seulement 15 à 17 % des pères demanderaient la garde de leur enfant. Cette estimation ne reflète pas les aspirations des personnes car, dans les divorces trop souvent conflictuels, ceux-ci sont tellement dissuadés par leurs avocats que la résignation s'installe.(...)"

À l'origine de ce texte, deux députés qui semblent être au fait du décalage existant entre conscience collective et application réelle du principe de parité en matière des droits parentaux et des droits de l'enfant. Contactée par ces députés, l'association SOS-PAPA relaie cette information et une pétition de soutien auprès de toutes ses délégations. Elle propose également à Rennes des réunions d'information mensuelles.

Pour connaître les dates des réunions ou pour tout autre renseignement (pour vous ou l'un de vos proches), vous pouvez contacter Morgan Gauret au 06 86 79 90 94, ou encore vous connecter sur le site <http://sospapabretagne.free.fr/>.

Au final, peut-être que la médiation familiale ajoutée à ce projet de loi pourrait garantir un plus grand dialogue entre les parents qui s'opposent, et protéger les enfants de séquelles inutiles et dangereuses pour leur équilibre et leur avenir... Pourquoi ne pas profiter de l'élan de réflexion proposé aujourd'hui pour inclure cette étape de la médiation familiale dans le processus de retour à la vie individuelle?... Nos enfants ont besoin de voir que la paix et l'équilibre sont possibles et accessibles pour tous.

Que deviennent les talus de nos campagnes ?

Elle a bien changé, la campagne de Tinténac... Il est loin le temps où les arbres dominaient nos terres. Le remembrement des années 90 est passé par là et il a complètement bouleversé nos paysages. Depuis lors, ces abattages désastreux se sont-ils arrêtés ? Pas du tout ! Aujourd'hui encore, les arbres sont accessoires. Seule l'exploitation de la terre compte, au détriment du bocage. Jusqu'à quand ?

Prenons l'exemple des inondations de Mai 2007 puis Mai 2008 : certes les quantités de pluie et les crues étaient importantes, mais les arbres auraient eu toute leur utilité pour freiner l'écoulement des eaux et éviter certains dégâts. Il faut inciter à replanter, à commencer par le remplacement de tout arbre arraché ou détruit. Même si les efforts de certains agriculteurs sont avérés, nous sommes encore bien loin du compte.

Le fameux « Grenelle de l'Environnement » va dans ce sens, mais il tarde à s'appliquer dans nos campagnes... Seule une vraie volonté de nos élus et une démarche active des exploitants agricoles pourra rétablir la situation, restaurer nos campagnes et peut-être même les rendre encore plus belles qu'hier. Laissons à nos enfants et à nos petits enfants un patrimoine bocager digne de ce nom.

LE FORUM DE LA MUSIQUE :

UN NOUVEAU CONCEPT POUR LE FORUM MULTICULTUREL DE TPT !

Dans la lignée des précédents forums de Tinténac Pour Tous, nous avons décidé de consacrer la prochaine édition à un nouvel axe d'échange de savoirs et de plaisirs : la musique, de ses origines à nos jours.

Musique mécanique, traditionnelle, mais aussi musique actuelle ou amplifiée, elle nous accompagne tous les jours dans nos vies, nos activités les plus diverses. C'est pourquoi nous voulons profiter de la fête annuelle qui lui est dédiée pour lui rendre un hommage le plus large possible, instructif pour tous, sous l'oeil bienveillant de Dagda, dieu celtique de la musique..



Rendez-vous le 13 juin prochain au Forum de la Musique !

Nous inviterons certains artistes et artisans du cru, des associations locales ou régionales, à nous faire découvrir les secrets de leurs instruments, de leur fabrication, de leur pratique...

Vous voulez participer à ce forum, interpréter quelques morceaux à cette occasion, exposer des instruments originaux ?... Laissez-nous vos coordonnées avec vos idées, et nous vous rappellerons afin d'harmoniser au mieux les propositions.

Contactez Sylvain par mail à l'adresse suivante :
sylvain.choupi@netcourrier.com



TOUT NE VA PAS SI MAL !



Pour mieux nous connaître, venez assister à l'une de nos réunions mensuelles, le premier mercredi de chaque mois, à partir de 20h30, à l'Espace Duguesclin à Tinténac (ancienne bibliothèque). Elles sont ouvertes à tous et permettent de débattre de tous les sujets.